

REPONSE A LA QUESTION ECRITE INTITULEE « SECURITE PIETONS : ETAT DES LIEUX » (N° 1325)
(LE CENTRE)

Séance du 21 mai 2026

Point n° 7

Depuis de nombreuses années, la Municipalité porte une attention constante aux secteurs pouvant présenter un risque pour les piétons. Les situations signalées par la population, les observations des services communaux ainsi que les constats effectués lors des tournées régulières permettent d'identifier en continu les endroits nécessitant une amélioration. Ces interventions sont ensuite planifiées selon leur degré d'urgence, la nature des mesures à entreprendre, les moyens disponibles et les coûts induits. Lorsqu'un danger avéré exige une action rapide, la Municipalité intervient sans délai, comme cela a récemment été le cas dans le secteur allée des Soupirs – place des Bennelats, où un problème de visibilité a été traité en priorité.

Le service de police intervient régulièrement auprès de privés pour faire tailler des haies et arbres qui obstruent la visibilité des usagers de la route/piétons, de panneaux de signalisation et de candélabres. En outre, les agents contrôlent plusieurs fois par année l'éclairage public et signalent aux BKW toute défectuosité. Il leur arrive également de contrôler l'état de toitures au moyen d'un drone, ce qui permet d'inviter les propriétaires à effectuer des travaux en urgence selon la gravité décelée.

Du marquage au sol, notamment des passages pour piétons, sera réfectionné ces prochaines semaines. A cet effet, une entreprise spécialisée a été mandatée.

Le service UEI procède aussi au contrôle de l'état de santé des arbres municipaux et prend des mesures particulières en cas de nécessité. Ce service demande également assez souvent des rénovations aux propriétaires sur des murs, façades, balcons, volets ou autres constructions présentant des risques.

4 mai 2026

Le Conseil municipal